

**RÉGIE INTERMUNICIPALES
DES TROIS-LACS**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le
soussignée, QUE :**

**Conformément à l'article 176.1 du code municipal
(L.R.Q., c.C.27.1) le rapport financier 2012 ainsi que
le rapport du vérificateur seront déposés lors de la
séance extraordinaire qui aura lieu le 11 Mars 2013 à
17 h au 100, Place de la Mairie à St-Faustin-Lac-
Carré**

**DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 26 jour de
Février deux mille treize.**


Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil d'administration, le 26 Février 2013, entre 8 h 30 et 16 h 30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 Février 2013.


Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier